

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 03 Juillet 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
Acte 75-2026	Création du D.U. Ecrans et Santé : impacts sanitaires de l'usage des technologies numériques pour la Faculté de santé.

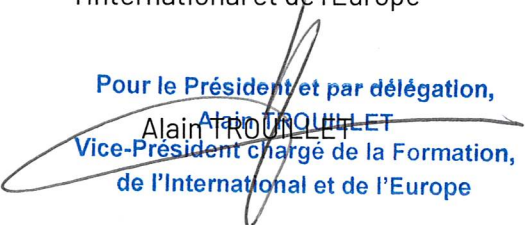
La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la création du D.U. Ecrans et Santé : impacts sanitaires de l'usage des technologies numériques pour la Faculté de santé.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 03 Juillet 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe

Pour le Président et par délégation,

Alain ROUILLET
Vice-Président chargé de la Formation,
de l'International et de l'Europe

MEMBRES : 39
QUORUM : 20

REPRESENTES : 12

PRESENTS : 15

POUR : 27

CONTRE : 00

ABST : 00

Type de formation ou de diplôme ([cf Annexe 1](#))

Diplôme d'Université

**Mention : Écrans et santé : impacts sanitaires
de l'usage des technologies numériques**

Composante de rattachement :

Faculté de Santé

Statut de la demande

Création



Soumission du dossier à la CFVU du :
03/07/2026

*Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est
valable pour 5 années universitaires.*

◆ Auto-évaluation *(A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)*

- ◆ Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		

- ◆ Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.

• Points forts •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• Points faibles •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• Pistes d'amélioration •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
PATURAL	Hugues	hugues.patural@univ-st-Étienne.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
GOURBÈRE	Nicolas	nicolas.gourbere@univ-st-Étienne.fr

◆ Etablissements partenaires (le cas échéant)

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.
Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Éléments de contexte

Le D.U. "Écrans et santé" est un programme de formation d'une durée de deux semaines visant à approfondir la compréhension des impacts des écrans sur la santé humaine. Cette problématique est particulièrement d'actualité en raison de l'omniprésence des technologies numériques dans la vie quotidienne et de leurs effets potentiels sur le bien-être physique et mental des individus, en particulier celui des enfants et des adolescents.

Le programme couvre une large gamme de sujets allant des effets environnementaux et sociétaux du numérique à ses répercussions sur la santé physique et mentale, le développement cérébral et cognitif des enfants et adolescents ainsi que la régulation des usages. La première semaine se concentre sur l'impact des écrans sur le sommeil, le métabolisme et le développement cérébral des jeunes enfants. La deuxième semaine explore les effets des écrans sur la cognition des adolescents ainsi que les troubles comportementaux et mentaux liés aux nouvelles technologies comme l'anxiété, la dépression et le cyberharcèlement.

Le programme inclut également des échanges d'expériences professionnelles pour favoriser une approche pratique et interdisciplinaire avec des intervenants de divers horizons (médecins, psychologues, enseignants, juristes) pour aborder ces enjeux de manière complète et intégrée.

◆ Objectifs

◆ Objectif global de la formation

Le D.U. "Écrans et santé" est un programme de formation visant à approfondir la compréhension des impacts des écrans sur la santé humaine.

◆ Objectifs pédagogiques

- **Analyser** les impacts environnementaux, sociétaux et sanitaires des écrans et des technologies numériques sur les individus et la société.
- **Évaluer** les effets des écrans sur la santé physique, notamment sur le sommeil, la vision, le métabolisme et le développement cérébral des enfants et adolescents.
- **Comprendre** les mécanismes biologiques et physiologiques liés à l'exposition aux écrans, en particulier chez les jeunes enfants et les adolescents.
- **Identifier** les liens entre l'utilisation des écrans et les troubles comportementaux, cognitifs, ainsi que les problèmes de santé mentale tels que l'anxiété, la dépression et le cyberharcèlement.
- **Expliquer** les risques neurodéveloppementaux liés à une exposition excessive aux écrans chez les enfants de moins de 6 ans, en incluant les perturbations du développement cérébral et les troubles du comportement.
- **Appliquer** des stratégies de régulation des usages des technologies numériques, en prenant en compte les enjeux législatifs, économiques et sociaux associés à leur utilisation.
- **Développer** des compétences pour identifier et traiter les problématiques liées aux usages excessifs ou problématiques des écrans, en particulier dans le cadre scolaire et pédiatrique.
- **Favoriser** la collaboration interdisciplinaire entre professionnels de la santé, de l'éducation, du droit et des sciences sociales pour aborder la question des écrans et de la santé de manière holistique.
- **Promouvoir** des pratiques de prévention et d'accompagnement adaptées, basées sur les dernières recherches scientifiques et les approches de santé publique, pour limiter les effets négatifs des écrans sur les jeunes générations.
- **Partager** des expériences pratiques et des études de cas pour enrichir la compréhension des enjeux concrets liés à l'utilisation des écrans et à leur régulation.

◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Caractéristiques de la formation

Niveau d'études	☒ 1 ^{er} cycle ☒ 2 ^{ème} cycle ☒ 3 ^{ème} cycle	
Capacité d'accueil	Minimum (seuil d'ouverture) : 7 Maximum : 20	
Public cible Cf Annexe 2	☒ Formation initiale ☒ Formation continue	
Inscription secondaire	La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? non	
Attendus ou Prérequis	Niveau d'entrée minimal : BAC+3 Le cas échéant, préciser les attendus ou les prérequis pour l'entrée dans la formation, en termes de connaissances et de compétences : – Médecins & internes : Pédiatres, Neurologues, Généralistes, Pédopsychiatres, Psychiatres, Médecine scolaire, Médecins de Santé publique, Addictologues. – IDE (libérale, Hospitalière, scolaire, PMI) – IPA – Orthophonistes – Psychologues, psychomotriciens – Educateurs spécialisés	
Modalités de candidature	Choisir dans le menu déroulant Sur dossier (CV et lettre de motivation) validé par le Conseil Pédagogique réuni avant la clôture annuelle des inscriptions. L'accord écrit du responsable d'enseignement est à fournir obligatoirement au dossier d'inscription.	
Durée de la formation	Annuelle	
Modalités pédagogiques	Présentiel	
Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences	Examens de fin de formation uniquement	
Session de rattrapage	non	* si oui, insérer une ligne dans le tableau de la page suivante pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.
Stage	non	
Projet	non	
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	oui	
Soutenance orale	oui	

Notes : d'éventuelles acquisitions partielles ne peuvent être reportées sur l'année suivante, donc **pas d'inscription possible en année-mémoire.**

Compléments d'information :

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ? (Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP)	non
Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ? (Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences)	non

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Préciser si l'enseignement est obligatoire, optionnel ou facultatif	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
		CM	TD	TP		
Deux semaines de 32 heures d'enseignements pour 2 X 4 journées de 8h (voir programme détaillé en annexe 4).	Obligatoire					
Totaux		64				

◆ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme (ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)	– Assiduité obligatoire. Elle conditionne l'autorisation à remettre et à soutenir son mémoire. – Mémoire à rendre noté sur 20 – Soutenance orale notée sur 20 – La moyenne des deux épreuves est obligatoire pour valider l'année de formation. – Pas d'examen écrit.
Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage (préciser si identiques ou différentes de la session principale)	– Pas de session de rattrapage.

Note : L'organisation des examens avec les autres universités sera centralisée soit à Saint-Étienne, soit à Lyon.

Pour information : La composition du jury sera fournie impérativement chaque année au service des spécialités médicales, lors de la préparation des examens.

Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs et des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés des enseignements.

◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Hugues Patural, PUPH	Pédiatrie
Natacha Germain, PUPH	Endocrinologie
Bogdan Galuska, PUPH	Endocrinologie

Intervenants extérieurs	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation
François Jarrige	Maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université de Bourgogne
Pr Bruno Falissard	Professeur en santé publique, Paris Saclay
Dr Kevin Perge	PHU endocrinologie et diabétologie pédiatriques, Lyon
Pr Behar Cohen	PUPH Ophtalmologiste, Paris
Laurent Lefèvre	Chargé de Recherche Inria à l'Ecole Normale Supérieure de Lyon.
Dr Aurore Guyon	Chargée de mission, spécialisée dans le sommeil, Lyon
Pr Patricia Franco	PUPH médecine du sommeil, Lyon
Dr Jean-Paul De Filippo	Pédiatre endocrinologue, Paris
Jean-Baptiste Fini	Professeur titulaire au Muséum national d'histoire naturelle
Pr Marc Nicolino	PUPH endocrinologie et diabétologie pédiatriques, Lyon
Pr Vincent Desportes	PUPH neurologie pédiatrique, Lyon
Dr Emmanuelle Abecassis	Pédiatre de secteur pédopsychiatrique à l'hôpital Gérard Marchant
Pr Olivier Revol	PUPH HC Lyon

Pour information, membres du conseil pédagogique :

Pr PATURAL Hugues
Dr MOUTON Servane
Dr PERGE Kevin
Pr NICOLINO Marc
Dr ABECASSIS Emmanuelle
Mme GUYON Aurore

Rôle du conseil pédagogique :

- Il sélectionne les candidats.
- Il fixe la date et le lieu des enseignements communs, valide leur contenu.
- Il est habilité si nécessaire à inviter un enseignant.
- Il peut autoriser un candidat à redoubler en cas d'échec.
- Il vérifié les critères ad hoc habilitant les services validants et les spécialistes formateurs et se prononce sur ces services en cas d'évolution.

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d’approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l’annexe financière ([Cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Rappels sur les frais de scolarité et le champ d’application de la CVEC : [cf Annexe 3](#)

Tarif FI (€)		A titre d’information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d’autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, sauf CVEC.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, sauf CVEC.</i> Préciser le public concerné	
700 €		

Tarif FC (€)		A titre d’information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d’autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.</i>	
1800€	1300€	

Visa du contrôleur de gestion du :	17/06/2026
Adopté au conseil de composante du :	10/06/2026

Annexe 1

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- **Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).**

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

Annexe 2

Publics cibles

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Étienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Annexe 3

Rappels sur les frais de scolarité :

Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement.

En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.

Annexe 4

Programme prévisionnel des enseignements (à la date du 26 mai 2026)

Note : la deuxième semaine des enseignements se tiendra à Paris en vue d'impliquer l'Université de Paris-Sarclay dans l'évolution du D.U. en D.I.U., changement envisagé pour la rentrée universitaire de 2027-2028.

Moyens pédagogiques mis en œuvre : cours magistraux, travaux de groupe, débats, études de cas, travaux pratiques, présentations audiovisuelles (type visio). Supports papier non-fournis.

Semaine 1 : Saint-Étienne (01 au 04/02/2027) puis Lyon 2028

J1 : Écrans et développement cérébral précoce, enfants de moins de 6 ans **Coordination Hugues Patural (Saint-Étienne)**

- Développement cérébral normal/anormal/TND (neuroanatomie, neuroplasticité, périodes sensibles) **(Dr Stéphane Chabrier, neuropédiatre, Saint-Étienne)**
- Écran et oralité **(Adeline Ancenay – orthophoniste, Lyon)**
- Enfants à risque neurodéveloppementaux, réseaux de suivi **(Pr Hugues Patural, pédiatre, Saint-Étienne)**
- *Radiofréquence et cerveau nouveau-né prématuré* **(Dr Erwan Stephan Blanchard, pédiatre, Amiens)**
- Technoférences **(Pr Gisèle Apter, pédopsychiatrie – Le Havre)**

J2 : Écrans et développement cognitif de l'enfant après 6 ans et de l'adolescent. **Coordination Louis Forgeard , Emmanuelle Abecassis, Servane Mouton , Hugues Patural**

- Cerveau de l'adolescent **(Dr Emmanuelle Abecassis, pédiatre - Toulouse , Pr Vincent Desportes, neuropédiatre Lyon)**
- Système de récompense, système attentionnel, mécanismes de captation de l'attention, ATOLE **(Pr JP Lachaux, DR INSERM CRNL Lyon).**
- Cognition sociale: **Irène Cristofori (Lyon)**
- Écrans, TDAH + troubles du comportement, intolérance à la frustration **(Dr Christophe Gauld , Pr Pierre Fournieret, Lyon)**
- Applications numériques en santé (TND) ? Écran et intérêt thérapeutique chez l'enfant/ado ? **(Olivier Aromataro, Bordeaux)**

J3 : Écrans et Sommeil **Coordination Aurore Guyon - Patricia Franco (Lyon)**

- Bases physiologiques du sommeil de l'enfant et de l'adolescent **(Dr Aurore Guyon, Lyon)**
- Écran et sommeil **(Pr Patricia Franco, Lyon)**
- Écran et œil : Rétine/Myopie /Orthoptie : **Victor LAMBERT (Saint-Étienne), Dr Francine Behar Cohen, Paris**

J4 : Écrans : Métabolisme – Anorexie/obésité - Sédentarité » **Coordination Kévin Perge (Lyon)**

- Régulation hormonale / rythmes biologiques et métabolisme **(Pr Marc Nicolino, Dr Kevin Perge, Lyon)**
- Écrans et perturbateurs endocriniens : **(Pr JB Fini, Paris)**
- Écrans et métabolisme **(Pr Jean-Paul De Filippo, Pédiatre Endocrinologue, Paris)**
- Écrans et troubles du comportement alimentaire **(Pr Natacha Germain – Pr Bogdan Galuska, endocrinologues, Saint-Étienne)**

Semaine 2 : PARIS (15 au 18 Mars 2027)

J1 : Santé mentale « volet 1 » **Référent : Emmanuelle Abecassis ou Louis Forgeard ?**

- Inactivité physique, sédentarité, et déconditionnement à l'effort (**Dr Yannick Guillodo – médecin du sport - Brest**)
- Addiction (**Pr Amine Benyamina, Paris- Villejuif**)
- Trouble du jeu vidéo en ligne/usages problématiques (**Pr Olivier Phan, Paris**)
- Anxiété, dépression, idées suicidaires, automutilations et RS (**Sylvie Boivin, Quimper**)
- Exposition à la violence, à la pornographie (**Louis Forgeard, Lyon**)
- Cyberharcèlement, Cyberpédocriminalité (**Véronique Béchu, E-Enfance**)

J2 : Écrans, TIC : comment réguler les usages ? **Référent Servane Mouton**

- Réseaux sociaux usages problématiques/excessifs/abusifs (**Julia de Ternay, Vinatier, Lyon**)
- Technologie numérique et régulation, législation nationale, européenne, internationale (**Tanja Petelin, Poitiers, Mehdi Arfaoui, Paris**)
- Économie des médias (**Nathalie Sonnac, Paris**)
- Économie et TIC (**Gilles Rotillon, à confirmer**)
- Low tech (**Philippe Bihouix, Bordeaux**)
- Robustesse versus performance : quid du numérique ? (**Olivier Hamant, Dr INRAE, Lyon**)

J3 : Numérique, IA et enjeux environnementaux / sociétaux **Coordination Françoise Berthoud (Grenoble) ou Laurent Lefèvre (Lyon)**

- Société, innovations technologiques et écrans : un peu d'histoire... (**François Jarrige, Dijon**)
- Écrans et santé : quel niveau de preuve ? (**Pr Bruno Falissard, Santé Publique – Paris-Saclay**)
- Quel impact socio-environnemental du numérique ? (**F Berthoud, Grenoble ou Laurent Lefèvre, Lyon**)
- Quel impact sociétal l'exploitation des ressources minières a-t-elle en RDC ? (**Fabien Lebrun, Nantes**)
- Marketing publicitaire, écrans et santé (produits néfastes pour la santé (HFSS, Tabac, e-cigarettes, alcool, drogues) mais aussi nudges positifs) (**Pr Gaëlle Pantin-Sohier, Angers**)

J4 : Partage d'expérience - **Coordination** (F Berthoud, Grenoble – ateliers interactifs)

+ Cas cliniques préparés par les stagiaires inscrits au D.U.

Examen mémoire : mai 2027

UNIVERSITÉ
DE LYON

UNIVERSITÉ
JEAN MONNET

SAINT-ÉTIENNE

Fiche d'estimation des coûts d'un projet (formation, diplôme...) - (version de fichier : 24 février 2025)

Les cellules à compléter sont colorées en vert

Cette fiche est un document estimatif de calcul de coûts d'une action de formation. Celui-ci vise à avoir un donner une estimation du coût d'un projet en coût complet et en "coût heures complémentaires" pour l'Université Jean Monnet, et d'y rapprocher les recettes directement générées par le projet. Les données sont présentées en coût complet dans le document principal pour vous donner un aperçu des coûts moyens de l'Université; et la synthèse présente également une information récapitulative en coût heures complémentaires.

Les données non colorées en vert sont pré-remplies ou bien automatiquement calculées à partir des données financières de l'Université Jean Monnet.

En cas de problème, n'hésitez pas à l'indiquer en commentaire pour que nous prenions en compte vos remarques et fassions évoluer la fiche. Dans le cadre de la démarche Qualité de l'Université, vos remarques nous permettront de faire évoluer le présent document.

Fiche projet

NOM DU PROJET

D.U. Écrans et santé

Date de réalisation de la fiche

10/06/2026

Composante / Labo / Structure

Santé

Nombre d'étudiants/inscrits définitifs (ou à défaut prévisionnels - indiquer un nombre / pas de texte)

15

Nombre d'heures de la totalité de la maquette pédagogique (assurées par l'UJM et autres partenaires)

64

Nombre total d'heures pédagogie (hors référentiel, suivis stages...) assurées par l'UJM (en heures)

64

Part des heures d'enseignement assurée par UJM

Attention pour les diplômes délocalisés : minimum 40 % assuré par l'UJM (il y a également un minimum de 20% en présentiel)

100%

Estimation de la Charge financière du projet

Charge d'enseignement

3 510 €

Commentaires : Cette section porte sur le coût des heures d'enseignement. Les coûts sont moyennés, c'est-à-dire qu'ils prennent en compte le fait que les enseignants réalisent une part des enseignements en heures de service et une part en heures complémentaires. Il faut renseigner ici les heures payées par l'Université Jean Monnet. Les cours en ligne doivent figurer dans ces éléments.

Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.

Face à face pédagogique/Enseignement à distance (en heures équivalent TD)

Coût horaire

Nombre d'heures assurées par l'UJM (en heures)

Total

Titulaires / Non titulaires

Titulaires PU - en EQTD

248 €

- €

Titulaires MCF - en EQTD

190 €

- €

Titulaires PRAG - en EQTD

200 €

- €

Titulaires PRCE - en EQTD

163 €

- €

Autre Enseignant (ATER, lecteurs, PAST,...) - en EQTD

142 €

- €

Vacataires

Vacataires - en EQTD

61 €

30

1 830 €

Prestation de service

1 680,00 €

1 680 €

Suivi projet / Jurys / Suivi de stage / Responsabilité (en heures équivalent TD)

Coût horaire

Nombre d'heures valorisées par l'UJM (en heures eqTD)

Total

Titulaires / Non titulaires

Titulaires PU - Heures valorisées eqTD

248 €

- €

Titulaires MCF - Heures valorisées eqTD

190 €

- €

Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD

200 €

- €

Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD

163 €

- €

Autre Enseignant (ATER, lecteurs, maîtres de langue, invités, doctorants...) - Heures valorisées eqTD

142 €

- €

Vacataires

Vacataires - Heures valorisées eqTD

61 €

- €

Prestation de service

- €

Commentaire libre / Précisions

Les 1680€ correspondent à :
- 4 x petit-déj à 150€ / jour 600€
- 4 x 5 repas tickets CHU enseignants 240€

Pour les deux modules stéphanois et parisiens (en contrepartie, pas de location facturée à Saint-Etienne pour l'occupation des locaux parisiens).

Frais de déplacement

4 060 €

Commentaires : En cas d'absence de frais inscrits (estimés ou définitifs) dans cette section, cela signifie qu'aucun remboursement de l'un de ces éléments ne sera demandé pour ce projet.

Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.

Prix unitaire réel ou estimé

Nombre

Total

Train

150 €

14

2 100 €

Vol

- €

Hotel

140 €

14

1 960 €

Repas

- €

Visa

- €

Perdiem

- €

Autres (préciser)

- €

Commentaire libre / Précisions

Frais estimés comme suit :
prix moyen d'un hôtel Paris et province : 140€
prix moyen d'un déplacement sur la base du tarif SCNF 2e classe : 150€

Soit une estimation relativement réaliste de 4060€ pour le déplacement de 14 intervenants

Pour l'intégralité de la formation.

Charges Personnels BIATSS

1 943 €

Commentaires : Ces frais correspondent aux frais de personnels administratifs relatifs à la formation. A partir de données retravaillées avec la DGESIP, il est constaté qu'à l'UJM, près de 2h de travail administratif sont nécessaires pour la mise en oeuvre d'une heure d'enseignement (ces heures sont réparties selon la proportion de catégorie A, B et C au sein de l'Université). Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.

Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.

Coût horaire

Nombre d'heures

Total

BIATSS Catégorie C

27 €

22

596 €

BIATSS Catégorie B

30 €

19

582 €

BIATSS Catégorie A

41 €

19

766 €

Commentaire libre / Précisions

Forfait additionnel de charges

1 142 €

Commentaires : Ces frais correspondent aux charges générales qui permettent d'assurer nos formations. Les frais de fonctionnement, licences d'utilisation, amortissement du matériel (ordinateurs, matériel d'enseignement...), entretien des locaux... Il est évalué à un forfait de 12% des charges calculées précédemment, forfait calculé à partir du compte de résultat de l'Université. Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.

Ce montant est différent des 22% de prélèvement sur Ressources Propres, prélèvement qui permet d'assurer le fonctionnement de l'Université en garantissant nos équilibres économiques. Le prélèvement de 22% n'est pas inclus dans la synthèse économique en tant que charges (bien que des charges présentes dans la synthèse peuvent être financées par le prélèvement sur Ressources Propres), mais communiqué en synthèse du projet comme une information financière (lignes 93 et 94).

Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.

Commentaire libre / Précisions

Estimation des recettes du projet

Recettes estimées du projet

21 225 €

Commentaires : Les recettes estimées correspondent à l'ensemble des financements directs relatifs à ce projet (subvention, recettes d'inscription, participation du partenaire, engagement de financement par le partenaire...). La cohérence de ces éléments est vérifiée par rapport au contenu de la convention et de ses annexes.

Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.

Prix unitaire

Nombre

Total

Subvention(s) directe(s)

- €

Recettes Inscription

1 415 €

15

21 225 €

Participation du partenaire

- €

Autres (préciser)

- €

Commentaire libre / Précisions

Recettes des inscriptions comptabilisées comme suit :
7 x 1800€, 5 x 1300€ et 3 x 700€, soit un total de 21225€ pour le coût d'une inscription moyenne de 1415€.

Synthèse économique globale du projet

Estimation du total des charges du projet en coût complet

10 655 €

Estimation du total des charges du projet en coût heures complémentaires

10 663 €

Estimation de l'équilibre économique global du projet en coût complet

10 570 €

Estimation de l'équilibre économique global du projet si celui-ci est réalisé uniquement en heures complémentaires

10 562 €

Synthèse économique du projet par étudiant

Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût complet

710 €

Estimation approx. du nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts complets du projet

8

Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires

711 €

Estimation approx. nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts heures complémentaires du projet

8

Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût complet

11 €

Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires

11 €

Synthèse budgétaire du projet

Estimation du prélèvement prévisionnel sur recettes du projet par l'Université

22%

4 670 €

Estimation de l'autorisation d'engagement prévisionnelle si le projet se réalise (cette estimation est à vérifier auprès de la DSF)

16 556 €

UNIVERSITÉ
DE LYON

UNIVERSITÉ
JEAN MONNET

SAINT-ÉTIENNE